

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2020

### COMPTE-RENDU

**Présents :** David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Emmanuel BILLOT, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Séverine LAGARRIGUE, Marthe LAVAISIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

**Représentés :** Perrine BAYET par Colette LABRUNIE

**Secrétaire de Séance :** Jérémy VAISSIERE

### VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2020

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu du dernier conseil municipal s'il a des commentaires à formuler. En l'absence d'observations, le compte-rendu de la réunion du 05 juin 2020 est validé à l'unanimité.

### 1/ TAXES LOCALES 2020

#### Intégration progressive des taux des taxes locales

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1638 du Code Général des Impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de Fiscalité directe locale sur la commune nouvelle de PUYCAPEL.

Il indique que l'intégration fiscale est un mécanisme facultatif proposé aux communes nouvelles, pouvant être décidé pour chaque taxe séparément. La durée par défaut d'une intégration fiscale est de 12 ans : les taux applicables sur les ex-communes convergent durant les 12 premiers budgets. La treizième année, le taux voté s'applique uniformément sur toute la commune nouvelle. Le conseil municipal peut cependant fixer une durée inférieure, entre 2 et 12 ans.

Chaque année, durant la période d'intégration fiscale progressive, les taux appliqués sur chaque ex-commune seront calculés par les services de la DGFIP et tiendront compte de la progression du taux voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'instaurer une intégration fiscale progressive sur le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur une durée de 5 années, afin de lisser les différences de taux existant sur les communes de Mourjou et de Calvinet.

Vu l'article 1638 du Code Général des Impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 18 voix Pour et 1 Abstention, l'instauration d'une intégration fiscale progressive du taux communal de taxe foncière sur les propriétés non bâties sur une durée de 5 années, et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PF DS AP MA VK  
CL PC SL CM PP  
CP RM JM  
EB SC AL S' AD

## Vote des taux des taxes locales 2020

Vu la délibération décidant de l'instauration fiscale progressive du taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur une durée de 5 années. Vu l'état n° 1259, communiqué par les Services de l'Etat, Considérant que chaque année durant la période d'intégration fiscale progressive, les taux appliqués sur chaque ex-commune seront calculés par les services de la DGFIP et tiendront compte de la progression du taux voté par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose de voter les taux des taxes locales transmis par la Préfecture pour l'année 2020, sans augmentation.

Ainsi les taux et produits attendus pour 2020 se présentent comme suit :

Taux	Taux moyen pondéré 2020	Bases 2020	Produit 2020
Taxe foncière (bâti)	22.50	633 300	142 493
Taxe foncière (non bâti)	105.24	50 600	53 251

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve sur l'exercice 2020 de ne pas augmenter les taux pondérés des taxes locales : Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière non Bâtie.

## 2/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 – Commune et Eau / Assainissement

- Monsieur Jean-Marc LABORIE présente les budgets communaux 2020 de la commune
- Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
  - Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
  - Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget Eau/Assainissement
  - Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020,

### BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal vote le Budget Principal 2020, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre, et avec reprise des résultats de l'exercice précédent, pour chacune des deux sections :

- Section de fonctionnement : 1 286 264.27 €
- Section d'investissement : 2 285 883.81 €

Vote à l'unanimité

### Subventions aux associations :

Le montant des subventions versées aux associations est fixé à 18 194 € pour 2020.

La discussion s'engage entre les élus autour des modalités d'attribution des subventions. Il est proposé de revoir la procédure d'attribution afin qu'elle ne revête pas un caractère automatique, en demandant aux associations de formaliser leurs demandes par écrit, avec fourniture du Bilan moral et Financier.

Handwritten signatures and initials:

EL PE DS AP MA BR TL  
CP RM SC SL JF PP  
AN EB JV JML

## BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Marc LABORIE donne quelques précisions sur le budget de l'eau. Il souligne le faible virement à la section d'investissement, lié à des charges d'exploitation incompressibles, aux gros travaux engagés en 2019 et aux recettes qui n'augmentent pas. Il indique qu'il faudra à terme engager une discussion sur le prix de l'eau et affiner la gestion comptable des amortissements. Il rappelle que la station de Calvinet a 40 ans et qu'il y aura des investissements à venir.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Eau / Assainissement qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre, et avec reprise des résultats de l'exercice précédent pour chacune des deux sections :

- Section de fonctionnement : 201 003.05 €
- Section d'investissement : 272 865.53 €

Vote à l'unanimité.

## 3/ Renouvellement Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire indique que la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros, mise en place le 29 juillet 2019 pour une année par le conseil municipal de PUYCAPEL avec le Crédit Agricole, arrive à expiration le 29 juillet 2020.

Il rappelle l'objet d'une ligne de trésorerie : permettre à une commune de financer dans le temps le décalage temporaire qui existe entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Considérant l'intérêt d'une telle ligne de trésorerie pour la gestion courante des finances communales, le conseil municipal décide de l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- montant : 80 000 €
- durée : 12 mois
- Taux de référence : Euribor 3 mois (pour information Euribor 3 mois au 30/06/2020 : - 0,312%)
- paiement intérêts : trimestriel à terme échu
- marge : + 0,80 %

Commission d'engagement : 0.20% du montant de la ligne ouverte soit 160 € facturée à la mise en place.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie telle que présentée ci-dessus.

## 4/ Adhésion au service des Autorisations des droits des sols (ADS) sur l'ensemble de la commune de PUYCAPEL

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2017 un service commun est en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). La CABA instruit les dossiers et le Maire les valide. Ce service

Handwritten signatures and initials:

DS AIC AP MA ML  
SL  
CP PC RM AD JM BE FJ PP  
SC EB SU

était en vigueur pour l'ancienne commune de Calvinet. Suite à la création de la commune nouvelle de PUYCAPEL au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, il est nécessaire de régulariser la situation.

Monsieur le Maire propose d'étendre les modalités d'instruction des ADS en vigueur sur l'ancienne commune de Calvinet à l'ensemble de la commune nouvelle de Puycapel, et pour ce faire de signer les conventions relatives à la création d'un service commun en charge de l'instruction des ADS avec la CABA et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité

### **5/ Fixation loyer appartement nouvelle Mairie :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logement communal situé à Calvinet, rue de la Châtaigneraie, au 1<sup>er</sup> étage de la nouvelle mairie est vacant. Il souligne que l'appartement a été refait à neuf, dans le cadre des travaux de l'ancien Bâtiment de la Poste. Une locataire est intéressée par ce logement à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Afin de pouvoir le louer, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il propose de fixer le montant mensuel du loyer, net de charges locatives, à 600 €. Il précise que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

La décision de fixer le montant mensuel du loyer du logement communal situé à Calvinet, rue de la Châtaigneraie, au 1<sup>er</sup> étage de la nouvelle mairie, à 600 € est validée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### **Voie Communale de Jalenques**

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de la voie communale de Jalenques. Il indique que des discussions sont encore en cours avec certains propriétaires des terrains concernés par le tracé, pour la signature des promesses de vente. Il souligne que la maîtrise du foncier est nécessaire pour l'obtention de la DETR.

#### **Label Sites historiques Grimaldi de Monaco**

Monsieur le Maire indique que suite à différents échanges ayant eu lieu lors des rencontres des sites historiques Grimaldi de Monaco, l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco a mis en place un « Label Sites historiques Grimaldi de Monaco » pour des produits fabriqués dans les communes françaises et italiennes dites « Site historique ». La commune de Puycapel est sollicitée pour proposer des producteurs qui pourraient prétendre à ce label. Il propose de contacter l'association du site remarquable du goût « Mourjou-Châtaigneraie cantalienne ».

#### **Remplacement de Sandrine Maury-Lasseron à l'agence postale :**

Le maire indique que le remplacement de Sandrine Maury-Lasseron pendant ses congés d'été sera assuré par Shirley GUILLEMAIN, résidant au Moulin de Goudal.

el PC DS AP MA BIZ TIC PP  
CP RY SC SZ AD OF  
AIC EB DV JMV

**Ouverture de la baignade**

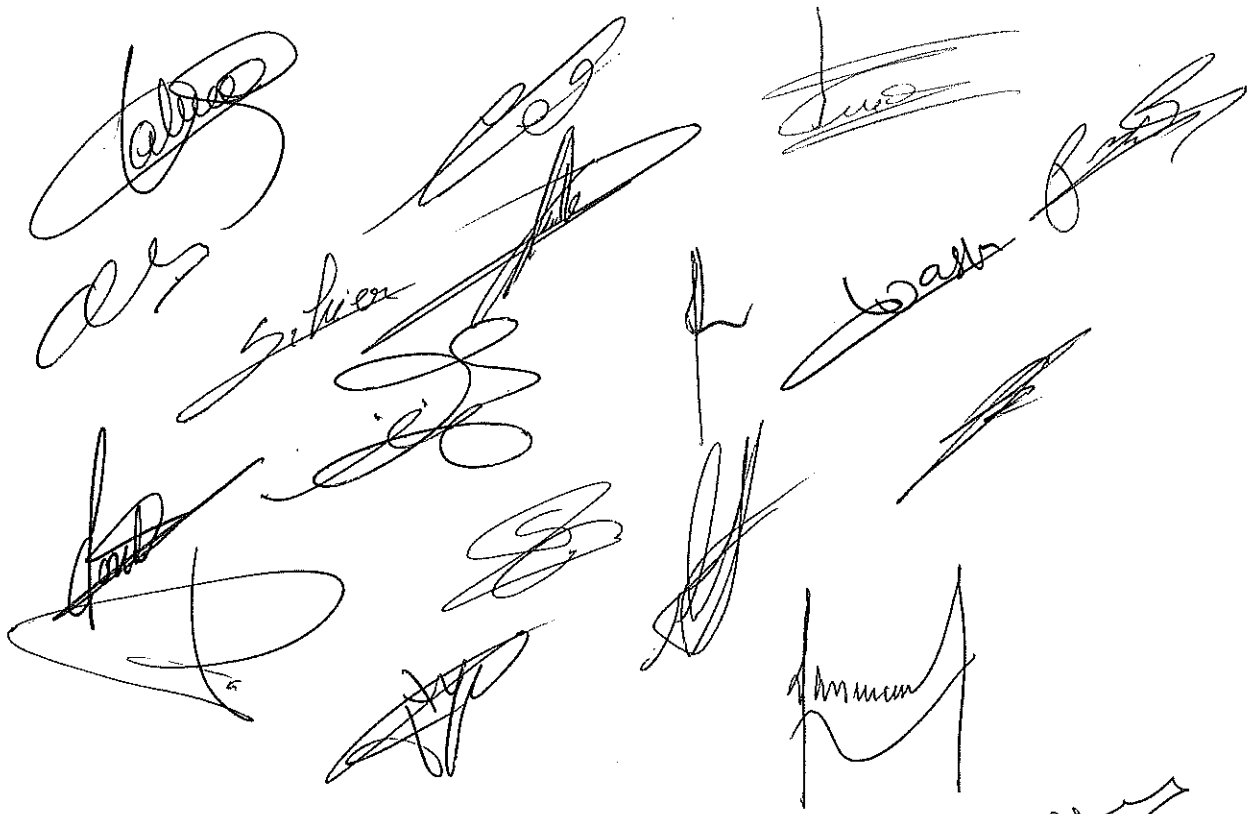
Jean-Marc LABORIE fait un point sur l'ouverture de la baignade à l'étang de l'Estanquiol. Il rappelle la période d'ouverture, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, le matin de 11h à 12h30 et l'après-midi de 15h à 19h30, sauf les lundis jour de fermeture hebdomadaire, avec la possibilité de prendre des cours de natation. La pêche est ouverte avec le concours prévu le 8 août.

La question de la gestion sanitaire est abordée. La crise sanitaire n'entraîne pas de contrôles supplémentaires de l'eau de baignade par rapport à ceux déjà pratiqués par l'ARS. Un Algeco a été installé pour faire office de Poste de Secours. Par contre pour respecter les contraintes sanitaires en vigueur, les cabines de déshabillage ne seront pas disponibles et les toilettes condamnées.

**Elections Sénatoriales – Election des Délégués et Titulaires au sein du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe les élus de la parution du Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs. La date de réunion du Conseil Municipal pour l'élection des délégués et des titulaires est fixée au vendredi 10 juillet 2020 par Décret. Un conseil municipal est donc programmé pour le vendredi 10 juillet à 18h à la salle polyvalente de Calvinet.

La séance est levée à 12H30.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, from cursive to more blocky or stylized forms.

CP PC DS AP OUF BE  
CI SC RY A/L SL AD  
EB SV JML FF PF